PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Metz, le 11 mars 2025

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau - Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Vincent HENNEL
Tél : 03 87 28 30 87
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

Le responsable de l'unité police de l'eau

à

Communauté Agglomération Sarreguemines Confluences

À l'attention de Monsieur le Président

99, rue du Maréchal Foch

57200 Sarreguemines

OBJET : dossier de loi sur l'eau concernant le remplacement de l'ouvrage OA11 pour la traversée d'un affluent de la Blies.

Courrier de non-opposition

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L.214- 8 du Code de l'environnement relatif à :

- **remplacement passerelle OA 11**

j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.
Vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 23 avril 2025.

Pour mémoire, les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 21 février 2025.
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-250221-082814-800-003
- Dossier réalisé par : CASC

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Sarreguemines où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet https://citoyens.telerecours.fr.

.../...

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le responsable de l'unité police de l'eau
par intérim

Laurent STAAB